

sept jours, on m'a remis une note de \$84 et quelques cents, soit plus de \$12 par jour. La pensée de ce qui se fait dans ma province m'a fait prendre la décision d'avoir mon prochain bébé en Alberta.

**M. Castleden:** Combien de temps avez-vous passé à l'hôpital?

**M. Low:** Je dois avouer que ça n'a pas été facile.

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami est-il toujours maître de ce genre de situation?

**M. Low:** Oui, c'est vrai.

La province d'Alberta a également admis l'importance de prendre soin comme il convient de nos malades mentaux. Elle a construit et équipé des hôpitaux et retenu les services de psychiatres en aussi grand nombre que possible. Le soin des malades mentaux coûtera cette année \$4,609,150.

De plus, notre province a cru bon, depuis un bon nombre d'années, de subventionner nos hôpitaux, qui relèvent des administrations municipales ou de sociétés privées telles que les différentes communautés de religieuses de la province. Nous avons cru bon de leur verser une subvention équivalant à 75c. par malade par jour. Cela se pratique depuis plusieurs années et cette subvention coûtera cette année environ 3 millions de dollars. C'est de l'argent bien dépensé. Cette subvention s'ajoute aux subventions d'hospitalisation que le gouvernement de la province verse aux administrations locales, au coût, cette année, de 4 millions de dollars, pour ramener le coût d'hospitalisation à un dollar par jour pour le service de la salle ordinaire. C'est ce que permet de réaliser cette subvention d'environ 4 millions de dollars du gouvernement provincial. Comparé à ce que coûte le service d'hospitalisation dans les salles ordinaires d'autres hôpitaux, ce coût d'un dollar paraît plutôt modique.

Voilà le genre de service que j'ai défini comme service non obligatoire, mais c'est un service qui ramène les frais à ce que les gens peuvent payer.

En outre, s'il y a des indigents dans la province qui sont incapables de payer quoi que ce soit à l'égard des frais d'hospitalisation, on les soigne dans les hôpitaux universitaires, entièrement administrés par le gouvernement, ou dans d'autres hôpitaux aux frais du gouvernement. Par conséquent, on s'occupe d'eux sans aucune difficulté. Je signale aussi que cette année le gouvernement de l'Alberta versera, sur les fonds provinciaux, près de \$2,810,000 pour assurer les soins médicaux et hospitaliers à nos vieillards pensionnés. La province leur accorde ces soins gratuitement. C'est très bien, car ces pensionnés sont certes incapables, du moins

un grand nombre d'entre eux, d'acquitter ces dépenses. A mon avis, ce service est excellent; il est peut-être unique en son genre.

Cette année, à même un crédit de \$1,200,000 créé par le trésorier provincial, nous avons institué un programme,—que je voulais porter à l'attention du ministre,—en vue de tenter d'abaisser les frais médicaux. Toute personne qui a passé un contrat à l'égard des soins médicaux avec un médecin ou qui détient une police d'assurance médicale peut soumettre sa police ou un document attestant qu'elle a passé le contrat aux autorités provinciales, qui lui verseront une subvention représentant environ 33½ p. 100 du coût. Cette mesure abaissera les frais médicaux, à un niveau assez raisonnable. Je répète que ce n'est qu'un commencement, mais c'est certes une très bonne idée.

Nous sommes d'avis que les gouvernements pourraient adopter des mesures de ce genre avec beaucoup de succès. Bien qu'elles laissent une certaine initiative au particulier, elles lui permettent d'abaisser le coût d'une dépense qui a augmenté, dans bien des cas, au delà de son aptitude à l'acquitter. Nous estimons donc que c'est un bon commencement. Je ne voudrais pas ennuyer le comité, mais je tiens à signaler que, cette année, pour mettre en œuvre le genre de programme que nous envisageons, la province de l'Alberta versera \$23,111,900 pour les seuls services médicaux. Je veux dire par là que le gouvernement versera cette somme aux particuliers et aux hôpitaux, afin de permettre à la population de bénéficier à un taux raisonnable des services médicaux.

Au cours de la période de dix ans qui vient de se terminer, l'Alberta a dépensé \$126,103,000 pour les services d'hygiène publique et \$102,183,000 pour les services de bien-être public. Par conséquent, au cours d'une période de dix ans, le gouvernement aura mis à la disposition de la population pour les services de santé et de bien-être une somme de 228 millions, en chiffres ronds, ce qui constitue une contribution très importante au programme que nous avons lancé il y a quelques années.

J'ai lu dans la *Gazette* de Montréal, en date du jeudi 16 juin, un article qui décrit un programme facultatif d'assurance-santé que proposent les médecins du Canada. Sauf erreur, on l'appelle le Plan médical transcanadien. Je voudrais en dire quelques mots car à mon avis, il indique bien la tendance qui se dessine aujourd'hui dans les milieux médicaux. Il ne s'agit que de l'expansion d'une tendance qui a pris naissance dans certaines régions du Canada il y a 30 ou 35 ans.

Il y a bien des années, je me le rappelle, les membres du conseil municipal de ma